



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du Conseil d'Etat

Accords bilatéraux Suisse - Union européenne

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud soutient fermement les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, sur lesquels la population est invitée à voter le 21 mai. Il a adopté à cet égard la déclaration suivante :

" Il est des votations qui propulsent notre pays vers de nouveaux horizons. Le vote sur les Accords bilatéraux avec l'Union européenne en constitue, à l'évidence, un exemple frappant. C'est pourquoi le Conseil d'Etat invite les Vaudoises et les Vaudois à voter, le 21 mai prochain, en faveur de ces Accords, qui constituent une voie d'avenir et d'ouverture pour la Suisse et le canton de Vaud, pour ses citoyens et ses entreprises.

" Depuis de nombreuses années, le Conseil d'Etat conduit une politique active de rapprochement entre la Suisse et l'Europe par un engagement soutenu au sein d'institutions européennes régionales et transfrontalières, telle l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). L'expérience acquise renforce le Conseil d'Etat dans sa conviction que ces coopérations européennes tissent de précieux liens de proximité générateurs de progrès économiques, sociaux et culturels dans le respect des identités respectives.

" Sans aucun doute, les Accords bilatéraux décuplent les opportunités pour les citoyens et les entreprises de notre pays de bénéficier de multiples facilités réservées jusque là aux seuls ressortissants de l'Union européenne. Ces Accords forment un paquet particulièrement équilibré, bénéfique pour la Suisse et le canton de Vaud. Ils portent sur sept domaines: la libre circulation des personnes, les transports terrestres et aériens, l'agriculture, la levée d'obstacles techniques au commerce, l'ouverture conjointe des marchés publics, la participation des chercheurs suisses aux programmes de recherche européens

" Ces Accords supprimeront nombre d'obstacles actuels aux échanges entre la Suisse et ses partenaires européens. Ils ouvriront de nouveaux espaces de travail et de commerce au sein des 15 Etats membres de l'Union européenne. Ils sont synonymes:

d'un rapprochement indispensable avec les pays de l'Union européenne, qui regroupe nos principaux partenaires culturels, historiques et économiques;

de nouvelles opportunités et de chances accrues pour les citoyennes et les citoyens suisses, en particulier ceux de la jeune génération, d'étudier et de travailler en Europe;

d'une plus grande facilité d'accès au marché européen pour les PME suisses, grâce à l'allègement de diverses contraintes législatives et réglementaires;

d'une politique du transport alpin respectueuse des principes du développement durable;

d'une ouverture aux compagnies helvétiques du réseau aérien européen;

d'une association des cantons à la définition de la politique européenne de la Confédération, à laquelle le Conseil d'Etat est particulièrement attaché;

d'une liberté de choix pour les options futures de l'intégration européenne de notre pays.

" A l'instar du Grand Conseil, qui vient d'adopter une résolution en faveur des Accords bilatéraux, le Conseil d'Etat recommande aux citoyennes et citoyens vaudois de participer au vote du 21 mai prochain et souhaite que le peuple vaudois accorde un soutien massif aux Accords bilatéraux négociés entre la Suisse et l'Union européenne.
"

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10 M. Vincent Grandjean, chancelier, 021/ 316 40 42

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Accords bilatéraux](#)